



Réunion du 05 Janvier 2023

Avis n°1 du CSTPN sur le projet d'Arrêté des EEE végétales sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

Le CSTPN a été sollicité sur le projet d'Arrêté relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon – interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants (NOR : TREL1822368A). Le conseil a échangé plusieurs mois et a débattu de cette liste lors de sa dernière réunion plénière du 05 Janvier 2023 en visioconférence.

Le CSTPN valide l'essentiel de cette liste. Néanmoins, nous préconisons l'ajout des sept espèces suivantes sur la liste :

- *Aegopodium podagraria*
- *Alchemilla mollis*
- *Angelica sylvestris*
- *Daucus carota*
- *Hieracium floribundum*
- *Senecio viscosus*
- *Tussilago farfara*

Par ailleurs, nous proposons d'enlever les trois espèces suivantes de la liste :

- *Artemisia stelleriana*
- *Polygonum aviculare*
- *Ulex europaeus*

En effet, nous considérons que *Artemisia stelleriana* et *Polygonum aviculare* ne sont pas invasives dans l'archipel et l'autre est absente actuellement à SPM (elle devrait faire l'objet d'une évaluation de risque).

Le président du CSTPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice TELETCHÉA', written over a horizontal line.

Fabrice TELETCHÉA



Réunion du 05 Janvier 2023

Avis n°2 du CSTPN sur le projet d'Arrêté des EEE animales sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

Le CSTPN a été sollicité sur le projet d'Arrêté relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon – interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants NOR : TREL2036086A. Le conseil a échangé plusieurs mois et a débattu de cette liste lors de sa dernière réunion plénière du 05 Janvier 2023 en visioconférence.

Nous validons l'essentiel de cette liste. Néanmoins, nous préconisons les modifications suivantes :

- **Mammifères** : mettre les espèces *Mustela vison*, *Rattus rattus* en italique ; listez toutes les espèces concernées de la famille *Sciuridae*.
- **Reptiles** : listez les toutes espèces concernées de la famille *Emydidae*.
- **Poissons** : listez les espèces concernées de la famille *Lepisosteidae* (le nom commun brochet n'est pas adapté, se conférer au site suivant www.fishbase.org). Ajouter pour *Micropterus salmoides* le nom commun suivant « achigan à grande bouche ». Nous proposons aussi d'ajouter les quatre espèces suivantes sur la liste :
 - L'omble-chevalier *Salvelinus alpinus* (Linnaeus, 1758) et surtout la truite arc-en-ciel *Oncorhynchus mykiss* (Walbaum, 1792), ces deux espèces ont en effet un potentiel aquacole avéré très important, surtout pour la truite arc-en-ciel, notamment en Europe et Amérique du Nord, aussi nous proposons que toute introduction de celles-ci sur l'archipel requière au préalable un avis du CSTPN.
 - La carpe amour ou carpe herbivore *Ctenopharyngodon idella* (Valenciennes, 1844) qui est très souvent utilisé à la place du faucardage, voir ici <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/ctenopharyngodon-idella/>. Nous proposons que toute introduction de celles-ci sur l'archipel requière au préalable un avis du CSTPN.
 - Le saumou rose à bosse *Oncorhynchus gorbuscha* (Walbaum, 1792), voir ici <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/oncorhynchus-gorbuscha/>.
- **Crustacés décapodes** : listez tous les espèces concernées pour les deux familles *Astacidae* et *Cambaridae*.
- **Insectes** : nous proposons d'ajouter les 11 espèces suivantes :
 - Le puceron Lanigère du sapin *Adelges piceae* (Ratzeburg, 1844) qui est déjà présent sur l'archipel et attaque une espèce qui forme l'essentiel des boisements locaux.
 - Le longicorne asiatique *Anoplophora glabripennis* (Motschulsky, 1854) qui, bien qu'actuellement absent de l'archipel, pourrait nuire à différentes essences d'arbres locales (bouleau et saule). De plus de nature thermophile (originaire de Chine), il n'est pas à exclure que les aires de colonisation de l'espèce montent vers le nord et atteignent l'archipel.
 - La coccinelle asiatique *Harmonia axyridis* (Pallas, 1773) qui est présente sur l'archipel. Cette espèce de coccinelle est problématique à grande échelle (dans les zones envahies, sa présence est liée à des impacts sur les populations locales d'arthropodes).
 - La fourmi rouge *Myrmica rubra* (Linnaeus, 1758) présente sur l'archipel depuis au moins 2010, elle n'a été réobservé qu'en 2021, elle ne semble pas s'étendre sur l'archipel mais une expansion n'est pas à exclure en lien avec le dérèglement climatique (elle est connue pour causer des problèmes en Amérique du Nord).

- Le scarabée Japonais ou hanneton Japonais *Popillia japonica* (Newman, 1838), non présent sur l'archipel actuellement mais qui envahit la zone géographique proche, c'est un ravageur polyvalent.
 - Le longicorne brun *Tetropium fuscum* (Fabricius, 1787) qui est une espèce à surveiller, début d'invasion en Amérique du Nord. Attaque cependant des essences largement représentées sur l'archipel, il faut être vigilant à son arrivée potentielle.
 - Le frelon à pattes jaunes ou frelon asiatique *Vespa velutina nigrithorax* (Du Buysson, 1905). Bien que l'espèce soit hautement invasive en Europe et cause des dommages sur les populations d'arthropodes elle n'apparaît pas comme une priorité à surveiller localement car elle n'est pas une espèce à enjeux à l'échelle de l'Amérique du Nord, bien qu'il apparaisse pertinent de faire une veille de l'évolution de son apparition sur le continent.
 - *Vespa mandarinia* (Smith, 1852) est connue sur la côte Ouest du Canada et est peut-être plus pertinente à surveiller que le frelon à pattes jaunes.
 - Le moustique tigre *Aedes albopictus* (Skuse, 1894) qui est une espèce qui pose problème au niveau mondial. Elle est en cours d'expansion vers le Nord de l'Amérique du Nord.
 - *Tomicus piniperda* (Linnaeus, 1758) qui est un grand ravageur présent en Amérique du Nord, à surveiller.
 - *Paratrechina longicornis* (Latreille, 1802) qui est une des fourmis invasives les plus problématiques mondialement.
- **Mollusques** : nous proposons d'ajouter :
 - La moule quagga *Dreissena rostriformis bugensis* (Andrusov, 1897), voir ici <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/dreissena-rostriformis-bugensis/>
 - La moule d'Amérique ou fausse moule brune *Mytilopsis leucophaeata* (Conrad, 1831), voir ici <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/mytilopsis-leucophaeata/>
 - L'huître creuse *Crassostrea gigas* (toute introduction sur SPM requière au préalable un avis du CSTPN). Par ailleurs, il faudrait vérifier le statut d'*Ostrea edulis* sur l'archipel (elle est déjà présente) ; nous proposons de la maintenir sur cette liste.
 - Ajouter le second nom scientifique pour l'huître creuse ou huître creuse du Pacifique *Magallana gigas*, car précédemment dénommée *Crassostrea gigas*.

Le président du CSTPN



Fabrice TELETCHÉA